



PLAN D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS RENFORCEMENT DU PÉRISCOLAIRE PARISIEN

POINT D'ÉTAPE FIN JANVIER 2026

Le plan d'action de la Ville de Paris contre les violences faites aux enfants est mis en œuvre selon les deux objectifs poursuivis : accompagner la libération de la parole des enfants et mieux prévenir les situations de violences. La volonté de la Ville est de concrétiser rapidement les mesures annoncées le 14 novembre dernier et d'en tenir régulièrement informés les parents.

- Depuis le 10 décembre, une ligne téléphonique gratuite et confidentielle (01 87 66 36 42), mise en place par le centre ressource de l'association l'OSE** est à disposition des parents inquiets et qui se posent des questions, notamment sur la façon d'aborder ces sujets avec leurs enfants. Cette ligne est adossée à une plateforme de soutien psychologique pour orienter les parents qui auraient besoin d'un accompagnement. Pour faire connaître cette cellule d'écoute aux familles, un webinaire est organisé tous les mois.
- L'association Paris Aide aux Victimes (01 87 04 21 36) est mobilisée depuis mi-décembre** dans les écoles concernées par des signalements.
- Le renforcement des procédures de recrutement est engagé** : depuis novembre, les entretiens de recrutement sont réalisés par les circonscriptions des affaires scolaires (CASPE), et non par les responsables éducatifs ville (REV). Une grille de recrutement commune à tous les recruteurs a été mise en place.
- Le renforcement de la formation est engagé** :
 - **Tous les professionnels encadrants de la DASCO (255 agents) ont été formés en décembre par le CRIAVS** (centre de ressources pour intervenants auprès d'auteurs d'infractions sexuelles).
 - **Les REV de toutes les écoles parisiennes suivent la même formation** depuis le 8 janvier et pendant 2 mois.
 - **Les 2 jours de formation obligatoire avant prise de poste, destinés aux nouveaux animateurs** recrutés pour effectuer des vacations, ont commencé en décembre. À compter du 10 février, cette formation est généralisée.
- Les premières demi-journées pédagogiques sont organisées dans toutes les écoles** depuis le 12 janvier jusqu'au 5 février, pour permettre aux agents de se former ensemble et travailler en équipe en dehors de la présence des enfants, comme cela se pratique déjà dans les crèches. Une deuxième demi-journée pédagogique sera organisée en avril. La première demi-journée est consacrée à la charte de l'animation, à la sécurité physique et affective et aux postures professionnelles. La seconde demi-journée sera dédiée aux violences sexuelles.
- Les outils de présentation des équipes périscolaires aux familles sont généralisés** : port du badge, affichage des trombinoscopes dans les écoles, transmission des tableaux de composition des équipes aux parents dans Paris classe numérique.

- Le protocole Ville/Rectorat relatif aux procédures de signalement a été actualisé et signé conjointement.**
- L'Education nationale a organisé en janvier une formation des directrices et directeurs d'école à laquelle la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris et le Parquet ont participé.** La même formation va être ensuite organisée pour les REV.
- La Défenseure des enfants de la Ville de Paris a pris ses fonctions le 8 décembre dernier** et exerce ses missions en totale indépendance, sans tutelle ni de l'administration, ni des élus. Elle rendra compte régulièrement de son activité dans tous les domaines relatifs à la protection des droits de l'enfant. Le recrutement de son équipe et des délégués d'arrondissement est en cours de finalisation.
- Le budget de la Ville de Paris pour 2026, adopté en décembre, a parallèlement renforcé de façon très significative les moyens consacrés à l'école et au périscolaire, pour répondre aux demandes des familles, des organisations syndicales et de l'ensemble de la communauté scolaire, et en cohérence avec le Plan d'action contre les violences faites aux enfants.**
- Le maintien des décharges d'enseignement des directrices et directeurs d'école est assuré** par un financement conséquent de la Ville de Paris, pour qu'ils puissent continuer de se consacrer entièrement à leurs missions, notamment de coordination des équipes, et rester disponibles pour les parents.
- Pour renforcer les équipes dans les écoles, tous les postes Ville - professeurs de la Ville de Paris (PVP), animateurs, et agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) - ont été maintenus**, malgré les fermetures de classes et baisses d'effectifs intervenues lors des trois dernières rentrées scolaires.
- 63 postes supplémentaires ont été créés**, notamment pour renforcer les services chargés du recrutement des animateurs et de leur contrôle dans les 10 CASPE.
- Les budgets dédiés aux formations diplômantes ont été augmentés** pour répondre aux demandes formulées par les agents.
- La hausse des primes des REV est engagée** pour soutenir ces agents dans leur mission essentielle d'encadrement des équipes périscolaires sur le terrain.
- Un « référent inclusion » va être désigné dans chaque école** pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap ou avec des besoins éducatifs particuliers.
- Un financement est programmé pour développer des ateliers de sensibilisation aux droits de l'enfant dès la maternelle**, organisés par des associations spécialisées et reconnues.
- Un budget travaux est mobilisé pour l'aménagement des espaces de lecture** dans les écoles, de façon à éviter les locaux isolés.

Le coût total du plan d'action est estimé à 12 millions d'euros.